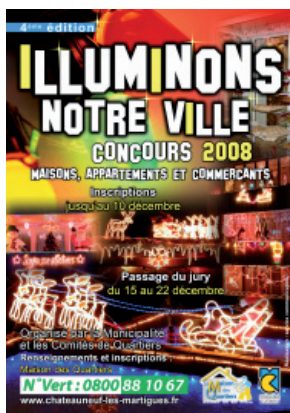


## La ville en fête avec les comités de quartiers



La concertation et les échanges au sein de nos quartiers laissent aussi la place à trois manifestations conviviales durant l'année, qui remportent à chaque nouvelle édition l'adhésion d'une grande partie de la population. Ainsi, dans le cadre des festivités de Noël, la municipalité organise le **concours « Illuminons notre ville »**. Cette ode à la lumière sur les balcons, les façades et les vitrines apporte chaleur et gaieté dans toute la ville. Au printemps, Châteauneuvais et Médéens se mettent au vert pour participer au **concours des jardins, balcons et potagers fleuris**. Avec du temps, des soins, de l'imagination et du talent, ils rivalisent chaque année d'originalité. Enfin, pour consolider les liens et faire connaissance, rien ne vaut un repas à partager entre voisins. C'est le concept de la **Fête des quartiers** mise en place sur tout le territoire grâce à la mobilisation des comités de quartiers et de la population. On vous attend nombreux pour y participer.



## Les conseils de quartiers

Les conseils et comités de quartiers ont été mis en place sur la commune de Châteauneuf – La Mède afin de favoriser la démocratie participative (la loi ne l'imposant pas aux communes de moins de 20 000 habitants) par une délibération du conseil municipal le 15 octobre 2003.

### Leur fonctionnement :

Chaque Conseil de quartiers est divisé en comités de quartiers. Des réunions sont régulièrement organisées à la demande des membres des conseils de quartiers ou à l'initiative de la municipalité afin de présenter les grands projets ou les aménagements envisagés dans chaque quartier et d'en discuter avec leurs représentants. Leur objectif est de permettre l'information et la concertation.

Retrouvez la liste des quartiers et de leurs présidents sur le site internet [www.chateauneuf-les-martigues.fr](http://www.chateauneuf-les-martigues.fr)



### VOS INTERLOCUTEURS

**Allo Quartier : n°vert : 0800 88 10 67**

La Maison des quartiers  
Traverse Bellot  
centre-ville de Châteauneuf-les-Martigues  
e-mail : [maison.quartiers@chateauneuf-les-martigues.fr](mailto:maison.quartiers@chateauneuf-les-martigues.fr)

# vosre maison des quartiers

à Châteauneuf-les-Martigues

**Un service pour tous !**



**N'HÉSITÉZ PAS... APPELEZ !**

**Maison des quartiers**

Traverse Bellot

13168 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES cedex

N° vert : 0800 88 10 67 – Fax : 04 42 76 90 12

e-mail : [maison.quartiers@chateauneuf-les-martigues.fr](mailto:maison.quartiers@chateauneuf-les-martigues.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi à 17h00)

[www.chateauneuf-les-martigues.fr](http://www.chateauneuf-les-martigues.fr)



CHATEAUNEUF  
LES-MARTIGUES

## Services à l'ensemble de la population



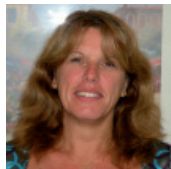
Créée en avril 2003, la Maison des quartiers est un service public en relation directe avec les habitants. Elle a pour mission de traiter vos requêtes telles qu'un dépôt sauvage, un lampadaire défectueux, des graviers sur la voie publique ou des demandes nécessitant une intervention programmée.

### Les élus à votre service



#### ■ Lucien MERLENGHI

Adjoint au maire,  
Délégué à la Politique de la ville,  
au Développement des quartiers, au Cadre de vie  
Conseiller communautaire MPM



#### ■ Sylvie LADEGALLERIE

Conseillère municipale  
Chargée des Conseils et des Comités de quartiers



#### ■ Pascal GILLET

Conseiller municipal  
Chargé de l'Agriculture et des Espaces verts  
Conseiller communautaire MPM

### Une équipe à votre écoute



#### ■ Laetitia Clément-Ortuno

Directrice de la Maison des quartiers  
Chef de Cabinet

#### ■ Serge Raoux

Directeur adjoint de la Maison des quartiers  
Conseiller technique

Deux secrétaires, Agnès Gom et Annabel Christol recueillent vos demandes par téléphone ou sur place avant de les transmettre aux services qui effectueront les interventions. Elles assurent également le suivi du traitement de vos requêtes.



votre  
**maison**  
des quartiers  
de Châteauneuf-les-Martigues

### Traitement de votre requête



#### Les requêtes émanent de 3 sources différentes :

- la population
- les comités de quartiers
- les services municipaux

Elles sont analysées à la Maison des quartiers et transférées aux services concernés en fonction de la demande

L'entretien, la rénovation et la propreté des voies communales, l'enlèvement des ordures ménagères et les « éléments de voirie » de type avaloirs pluviaux, regards, panneaux de signalisation, grilles, canalisation de branchement sur canalisations principales, l'eau et l'assainissement des eaux usées sont du ressort de la Communauté urbaine.

Les travaux de proximité, l'entretien des bâtiments communaux, les espaces verts, les réseaux pluviaux notamment les canalisations principales et l'éclairage public sont pris en charge par la Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie.

Les demandes concernant la sécurité publique et la sécurité civile sont transmises à la police municipale, à la police nationale ou au centre de secours.